

SYNDICAT MIXTE DE LA PLAINE DE L'AIN  
EXTRAIT REGISTRE DELIBERATIONS

*Convocation du 2 mars 2011  
Comité Syndical du 18 mars 2011*

Le 28 janvier 2011, à 9 heures, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE LA PLAINE DE L'AIN s'est réuni dans les bureaux du SMPA à SAINT VULBAS, sous la présidence de Monsieur Gilbert BOUCHON, Vice-Président et Président par intérim.

ETAIENT PRESENTS :

* Pour le Conseil Général de l'Ain	MM. BOUCHON MARCOU BRANCHY ZAMBELLI CHABRY
* Pour le Conseil Général du Rhône	M. JEANNOT
* Pour la Communauté de Communes Plaine de l'Ain	MM. LEON CUGNO*
* Pour la CCI Nord-Isère	M. MOULIN
* Pour la CCI de l'Ain	MM. BAILLY
* Pour la CCI de Lyon	Mme. DEFFOREY-CREPET

*\*M. CUGNO, Suppléant CCPA, était présent mais n'a pas pris part aux votes.*

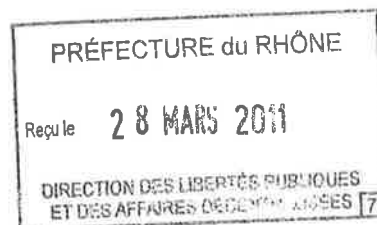
ETAIENT EXCUSES :

- MM. de la VERPILLIERE, BERNARD, FONDRAZ, TACHDJIAN, pour le Conseil Général de l'AIN
- M. VERNAY pour le Conseil Général de l'ISERE
- M. GIREAU pour la CCI de l'Ain
- M. KIMELFELD pour la Communauté Urbaine de Lyon
- M. COMTE, pour la CRCI Rhône-Alpes

ASSISTAIENT EN OUTRE A LA REUNION :

- M. DARBON, Receveur des Finances, Trésorier du SMPA,  
Et pour le SMPA :
- M. de BEAUPUY, Secrétaire Général ; SIMMINI, Responsable Aménagements
- Mmes DEPORT, Assistante de Direction ; BERNARD, Comptable

oOo



Objet : Tracé alternatif du CFAL

## OBJET : Tracé alternatif du CFAL

oOo

Le Président rappelle la présentation d'un tracé alternatif au projet A du CFAL lors du Comité Syndical du 28 janvier 2011 et du débat qui s'en est suivi, tel qu'il est rapporté dans le compte-rendu qui en a été fait et approuvé.

Il rappelle

- la nécessité de réaliser cette infrastructure afin de désengorger le nœud ferroviaire de Lyon, d'ores et déjà totalement saturé.
- l'obligation pour les différentes parties prenantes du dossier de se positionner dans une vision de très long terme, correspondant à la durée de vie présumée de l'infrastructure en question.
- l'attention à porter aux questions financières, économiques, sociales et environnementales d'un tel projet afin de l'insérer dans une approche de développement durable en phase avec les orientations nées du Grenelle de l'Environnement,

Il indique que le Comité Syndical a été sensible aux arguments techniques du tracé alternatif présenté. Ceux-ci laissent espérer qu'une étude comparative poussée confirme des coûts inférieurs au tracé suivant la Côtière compte tenu d'une longueur moindre de plusieurs kilomètres et des ouvrages d'art moins nombreux et complexes.

Enfin et surtout, le Président rappelle que le SMPA, pour ce qui le concerne, à savoir le développement du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain en cohérence avec le territoire qui l'entoure, a analysé favorablement un tracé permettant une desserte du PIPA.

En effet, le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, né d'un projet inabouti d'une deuxième ville nouvelle à proximité de Lyon, reste le point de fixation du développement économique à l'Est de la métropole régionale en direction de Genève.

Après plus de 30 ans d'un développement progressif, diversifié et respectueux de l'environnement, ce site industriel est devenu une référence en France en termes d'urbanisme industriel.

Cette qualité est tout à la fois reconnue par une certification ISO 14001 et un enregistrement EMAS obtenus dès 2001, en faisant du site un pionnier dans ces démarches au niveau européen et par l'implantation de 125 entreprises employant plus de 4500 salariés.

Compte tenu de ses 330 hectares disponibles à l'industrialisation, de son extension en cours de réalisation portant sur 200 hectares supplémentaires, le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain reste le plus grand potentiel foncier de développement de l'agglomération lyonnaise.

D'ores et déjà équipé d'un réseau ferré dédié exclusivement au fret ferré, le PIPA génère environ 10 % du flux de marchandises de la région SNCF de Chambéry dont il dépend. Plus de 20 sites industriels disposent d'un embranchement ferré. Près de 200 hectares supplémentaires pourront être embranchés dans un avenir proche. Le CFAL, aménagé dans sa desserte du PIPA afin d'améliorer la productivité de ce fret ferré, sera un avantage significatif en faveur de son développement. Le saut qualitatif d'une liaison ferrée du PIPA en direction du Sud, et notamment du complexe multimodal de Saint-Exupéry, contribuera à l'alternative recherchée au « tout camion ».

Enfin, le tracé d'un CFAL desservant le PIPA et ouvert aux voyageurs pourra offrir à plus long terme un accès au bassin d'emploi de l'Est Lyonnais. Dans l'hypothèse probable d'une densification des terrains disponibles, la capacité de recrutement sur un plus grand bassin sera un élément

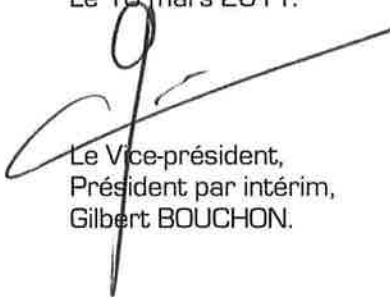
déterminant du développement du PIPA. Le CFAL sera alors un atout essentiel pour éviter de laisser à la voiture l'intégralité des déplacements pendulaires.

Ce fuseau C offre donc la chance « quasiment historique » de relier, par le rail, le PIPA à l'aéroport Saint-Exupéry et à la métropole locale d'Ambérieu-en-Bugey. Une telle opportunité de développement économique ne peut pas être ignorée et doit être absolument prise en compte dans le choix du tracé.

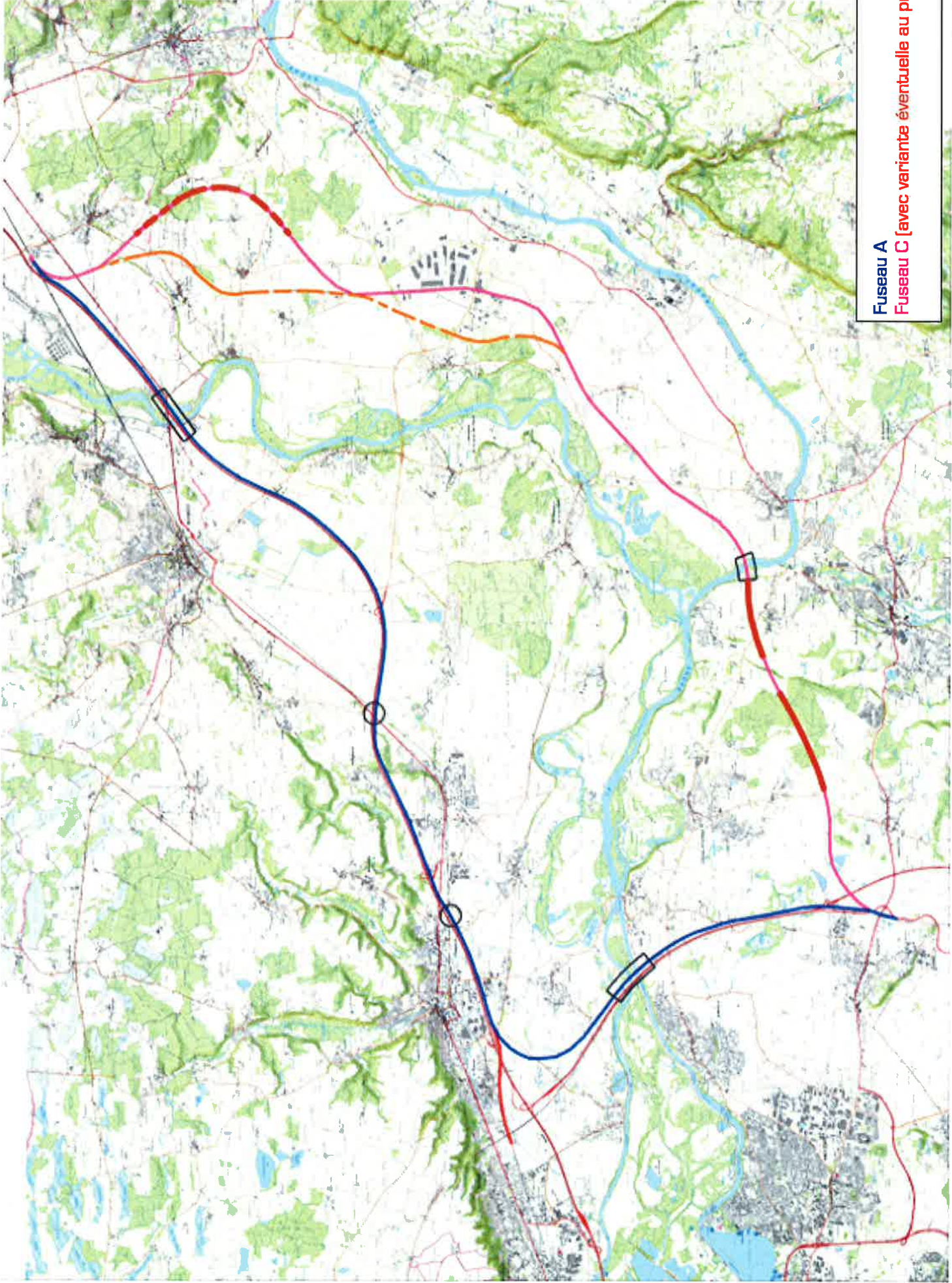
Le Comité Syndical,  
Où son Président,  
Après en avoir délibéré,

**DECLARE** être favorable au lancement d'une étude approfondie d'un tracé du CFAL desservant le PIPA.

Fait et délibéré,  
à Saint Vulbas,  
Le 18 mars 2011.



Le Vice-président,  
Président par intérim,  
Gilbert BOUCHON.



Fuseau A

Fuseau C [avec variante éventuelle au projet]